



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Lotissement "Neuen Acker" à Schirrhein (67)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de SCHIRREIN

Raison sociale

COMMUNE

N° SIRET

2 1 6 7 0 4 4 9 4 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

SCHOTT

☒ Monsieur

Prénom(s)

Patrick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°b) du R122-2 IOTA 2150 (rejet d'eau pluviale)	Terrain d'assiette de 51381 m². la surface plancher prévue est de 10 800 m²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement et viabilisation d'un lotissement de 5,138 ha à usage d'habitation individuel et collectif à l'Ouest de la commune de Schirrhein.

Le projet d'une surface de 5,138 ha se décompose en 3,257 ha aménagés et 1,881 ha dédiés aux mesures ERC. Le maître d'ouvrage a pris le parti d'imposer une densité plus importante que celle prévue au SCOT : Densité préconisée (SCOTAN et OAP) : 17 lgts / ha et Densité projet : 21 lgts/ha (68 lgts pour 5.157 ha).

Des mesures E,R,C sont détaillées dans l'étude environnementale en annexe du présent formulaire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs principaux de cette opération d'aménagement, partiellement définis au moment du PLUi en 2017, sont les suivants :

- Répondre aux besoins de Schirrhein en matière de logements diversifiés, offrant des typologies de logements variées. La diversité des fonctions et la mixité sociale sont recherchés dans cette opération pour répondre aux besoins de toutes les catégories de population, sans discriminations.
- Désenclaver le lotissement existant au Nord par le biais de la création de la nouvelle.
- Garantir un accès sécurisé au lotissement depuis la RD99 .
- Réaliser un urbanisme s'inscrivant dans une logique de développement durable, de prévention et de mise en valeur de l'environnement.
- Favoriser des modes de déplacements doux et réduire la place de l'automobile au sein de l'opération
- Une réalisation de l'aménagement de la zone en une seule phase mais une commercialisation progressive afin de limiter l'impact démographique sur la commune. Deux phases de commercialisation sont envisagées par la commune : 2024-2025 et 2027-2028

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en une seule phase mais la commercialisation sera progressive afin de limiter l'impact démographique sur la commune.

Les travaux consistent en la réalisation des voiries et la viabilisation des parcelles.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Construction des logements par les acquéreurs des parcelles

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration loi sur l'eau;
Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
32 571 m ² aménagée 34 logements individuels 6 logements intermédiaires 28 logements collectifs 18810 m ² de surface non aménagée	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Neue Aecker

Localité : SCHIRRHEIN

Code postal : 6 7 2 4 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 7 ° 5 3 ' 3 2 " 1 Lat. : 4 8 ° 4 7 ' 5 9 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (Plui) de Bischwiller et environs

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par une zone humide. Des expertises "zones humides" ont été réalisées et ont démontré l'absence de milieu humide. Nous renvoyons le lecteur à l'annexe 9 pour connaître le détail de l'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) de la Moder.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé le 8 avril 2021.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La ZSC FR4201798 "Massif forestier de Haguenau" ainsi que la ZPS FR4211790 "Forêt de Haguenau" sont accolés à la limite nord du projet de lotissement.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	S'agissant d'un lotissement à usage d'habitation, il y aura donc nécessairement une alimentation en eau potable des maisons, et donc une augmentation du prélèvement de la ressource en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non, hormis l'infiltration des eaux pluviales en cohérence avec le SDAGE, les masses d'eau souterraines ne seront pas modifiées, car situées trop en profondeur par rapport au site du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'aménageur devra se préoccuper d'équilibrer le bilan des volumes déblais/remblais au moment des travaux de viabilisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La station d'épuration, dimensionner pour 35000 EH, est à ce jour en capacité d'accueillir les nouvelles extensions concernées par le PLUi (diagnostic 2016). Ce secteur est actuellement desservi par un réseau de type séparatif rue de la Forêt et un réseau de type unitaire rue de Marienthal. Les eaux usées seront dirigées vers ces deux réseaux existants. Les eaux pluviales seront gérées préférentiellement par infiltration.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone projet est constituée de landes sableuses (habitat d'intérêt communautaire) et de fourrés arbustifs. Afin de minimiser les impacts, les fourrés seront défrichés en période hivernale. Des mesures d'accompagnement telles que la préservation d'une dune sableuse, d'une pelouse sablonneuse, et la plantation d'une haie champêtre et d'une lisière forestière permettront la création d'habitats de report pour la faune et la flore caractéristiques de ces milieux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 ne subira aucun impact direct. Le projet prévoit l'implantation d'une lisière forestière entre le lotissement et le site Natura 2000 d'une largeur de 30 mètres. Cette zone tampon non existante actuellement permet d'assurer l'évitement d'impact secondaire liés à la présence humaine (bruit, dérangement...).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre la consommation de 4,88 ha de terre agricole (prairie de fauche).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet de lotissement n'est pas inscrit dans une "zone d'interdiction" ou une "zone d'autorisation sous conditions" du PPRI de la Moder. Le projet se situe dans une zone soumise à risque de coulées de boues sans que la période de retour ne soit connue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La création d'un lotissement à usage d'habitation engendrera nécessairement des déplacements supplémentaires au niveau des voiries d'accès constituées de la rue de Marienthal, de la rue de la Forêt et de la RD 99.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le lotissement sera nécessairement éclairé. Il sera préconisé des lampadaires à leds éclairant uniquement vers le bas à flux dirigé. Il sera probable aussi que l'éclairage sera éteint entre 23h00 et 5h00 dans le cadre des économies d'énergies de commune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les eaux pluviales seront préférentiellement gérés par infiltrations Rejets d'eaux usées dans les réseau existants.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le secteur est actuellement desservi par un réseau de type séparatif rue de la Forêt et un réseau de type unitaire rue de Marienthal. Les eaux usées seront dirigées vers ces réseaux sous réserve d'une extension d'environ 15 ml rue de Marienthal et 20 ml rue de la forêt.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront collectées puis acheminées vers la station d'épuration de Bischwiller.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	S'agissant d'un lotissement à usage d'habitation, il y aura nécessairement production de déchets non dangereux (OM). Le projet ne prévoit pas la production de déchets inertes ou dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Des fouilles archéologique préventive ont été réalisées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet va supprimer l'activité agricole des terrains concernés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude zone humide réalisée : résultats absence de zone humide.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'OAP prévu au PLU sera respecté. Un diagnostic environnemental a été réalisé fourni en annexe.
Le débroussaillage des milieux arbustifs existants sera réalisé en dehors de la période de nidification des oiseaux (1er mars au 15 septembre).

Création d'une dune sableuse destinée à recréer une lande sableuse. D'une largeur de 10 à 15 mètres et d'une hauteur de 1 à 2 mètres elle se situera à l'Ouest du projet de lotissement.
Préservation d'une portion de pelouse sablonneuse existante en bordure ouest du lotissement sur une largeur de 25 mètres et une longueur de 260 mètres.
Plantation d'une haie champêtre d'essences locales en limite Ouest du projet de lotissement sur une largeur d'environ 10 mètres et une longueur de 260 mètres. En plus d'une plus-value écologique cette haie sera bénéfique pour l'intégration paysagère du projet de lotissement. Une distance de réciprocité de 30 m sera imposé depuis la lisière forestière au Nord + la plantation d'un alignement d'arbres au Sud.

L'ensemble du projet intégrera des mesures d'évitement/réduction en phase travaux et en phase d'exploitation telles que le balisage du chantier, un entretien par des méthodes extensives de la végétation, la lutte contre les plantes invasives, la création de refuge pour la petite faune, la sensibilisation des habitants...

Un suivi scientifique de ces mesures ainsi qu'un suivi des espèces invasives sur les surfaces perturbées par la phase chantier aura lieu à N+1, N+2, N+3, N+5, N+10, N+15, N+20

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Bien que le diagnostic environnemental a mis en avant la présence d'un habitat d'intérêt communautaire (lande sableuse) et la présence de quelques espèces floristiques et faunistiques remarquable, l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement mis en place par le porteur de projet semblent suffisantes pour obtenir un impact résiduel négligeable. En effet ces mesures permettent la création et la préservation d'habitat de report pérennisés dans le temps, l'intégration paysagère du projet de lotissement et l'amélioration des fonctionnalités de corridor écologique du site.

Un suivi écologique sera porté sur les mesures d'accompagnement notamment avec un suivi des espèces patrimoniales et invasives. Ce suivi permettra de moduler les modalités de gestion dans un objectif d'amélioration écologique. Ainsi, au vu de ces mesures d'accompagnement, les connaissances actuelles montrent qu'il est peu nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe n° 8 : Diagnostic environnemental	☒
2	Annexe n°9 : Expertise zone humide	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SCHOTT

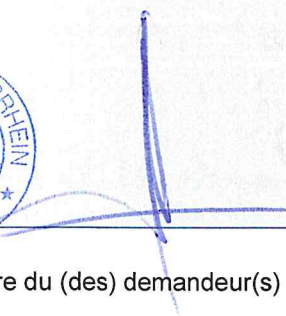
Prénom Patrick

Qualité du signataire Maire

A SCHIRRHEIN

Fait le 01/10/2025




Signature du (des) demandeur(s)